

# **PROCES VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMISSION UTILISATION NATIONALE TRAVAIL A L'EAU le 26 JUIN 2002 (au siège de la S.C.C.)**

Présents : Mme THEVENON *Présidente*, MM, CAILLEMET, GAUVRIT, POUVESLE et ROBIN.

- Absent excusé : M. CHAGNARD.

*Début de séance* : 10 h 15

Madame THEVENON ouvre la séance en remerciant les membres présents et excuse M. CHAGNARD.

## **Championnat 2002.**

Le championnat 2002 organisé à Fécamp le dimanche 19 mai 2002 par le C.F.C.T.N. s'est déroulé comme les précédents dans une bonne ambiance. La présence de notre Présidente a été bien appréciée des organisateurs et des participants, certains ont profité de l'occasion pour lui poser des questions sur le devenir de leur discipline. Son allocution lors du dîner du samedi a conforté les présents en les assurant de l'intérêt de la SCC pour le travail à l'eau et de son engagement personnel. Thierry ROBIN de son côté confirme le bilan positif de ces deux journées et de l'intéressement du public.

Bernard POUVESLE adressera dans les meilleurs délais le bilan financier de ce championnat à Mme THEVENON pour appuyer la demande de subvention (762,25 €) à la SCC.

## **Championnat 2003**

Le Championnat 2003 se déroulera le 1<sup>er</sup> juin (week-end de Pentecôte) le lieu et le club organisateur restent à définir.

Juges : Bernard POUVESLE pour les exercices et un juge stagiaire pour les suivis.

Juge remplaçant : M. FROUIN sous réserve de son accord.

Plongeurs : MM. BEZAGU et COUTURE, remplaçant M.LOER.

## **Examen de plongeurs 2003**

- Comme à l'accoutumé, il aura lieu la veille du championnat soit le samedi 31 mai sur le même site.

Jury : Mme THEVENON et M.POUVESLE.

Un certificat médical de non contre indication à la pratique de la natation datant de moins de 3 mois au jour de l'épreuve sera exigé pour tous les postulants.

Dans l'exercice de natation il sera demandé une remontée à bord du bateau.

Il est rappelé que entre novembre et avril les carnets de plongeurs devront être visés par la CUNTE.

Le Secrétaire adressera aux présidents de club la liste des plongeurs titulaires d'un carnet SCC, seuls autorisés à pratiquer dans les épreuves officielles

## **Juges**

Cursus des juges, M. ROBIN demande quel est le cursus à suivre : pour les élèves juges 5 assessorats sous 3 juges formateurs différents et pour les juges stagiaires, 3 stages sans délai minimum.

Michel GAUVRIT adressera la liste des juges formateurs à la S.C.C. pour mise à jour de l'annuaire des juges.

Certains juges figurant sur l'annuaire n'officient plus depuis longtemps, un courrier leur sera adressé pour connaître leurs intentions.

M. ROBIN remet à M. GAUVRIT 3 photocopies d'attestation de jugement de stagiaire de M. Alain ROLLAND. Une demande de qualification sera présentée à la prochaine session de la SCC.

## **Réglementation**

Il est souhaité de réunir les juges et les membres de la CUNTE avec l'ordre du jour suivant :

- Révisions :     du règlement général des épreuves  
                  du règlement du championnat  
                  du règlement des plongeurs

Ce séminaire pourrait avoir lieu le 19 octobre 2002, lieu à définir si possible central.

## **Questions diverses**

- Pour la création d'un nouveau club de travail, il sera demandé qu'au moins un membre soit titulaire du second degré.

Le dossier adressé à la CUNTE par le Président de la société canine régionale ou le président du CFCTN pour les bases qui lui sont rattachées doit comprendre :

- Les statuts et règlement intérieur
- La composition du bureau
- La déclaration en préfecture
- L'attestation d'assurance
- L'autorisation d'utiliser un plan d'eau
- L'accord de la société canine régionale où se situe le plan d'eau d'entraînement

- La demande d'un propriétaire de pratiquer le travail à l'eau, dans une structure reconnue par la SCC, avec un chien de race non répertoriée par la CUNTE, doit être accompagnée de l'autorisation du responsable du club de race.

- Mme THEVENON redemandera au comité de la SCC de nous accorder la possibilité de faire diffuser rapidement aux responsables des canines régionales les PV et autres documents qu'elle jugerait utiles.

- M. GAUVRIT verra avec M. CHAGNARD un projet de réalisation de feuilles de pointage sous forme de triptyque.

Fin de la réunion à 16 h10.

Prochaine réunion le

Le Secrétaire  
M. GAUVRIT

La Présidente,  
J. THEVENON